

Question d'actualité de Mme Kattrin Jadin au ministre de la Justice sur "la grève des agents de sécurité à la Justice"

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, il nous faut faire le point sur les grèves des agents de sécurité des palais de justice. Certaines manifestations ont déjà eu lieu la semaine dernière et nous en avons encore eu une ce matin. Les conséquences de celles-ci sont assez considérables puisqu'elles entravent le bon déroulement des audiences et, notamment, à Liège où certaines sont très importantes. Je viens de lire que le parquet voudrait faire appel à l'armée pour suppléer le manque de sécurité. La raison de ces grèves est à trouver dans le changement de statut des agents de sécurité prévu au 1er janvier 2019 et dans le risque de perte financière liée à ce changement; certains agents craignent de ne plus pouvoir postuler à certains examens promotionnels auxquels ils auraient pu prétendre s'ils étaient restés sous le statut du SPF Justice. Monsieur le ministre, je sais que vous avez pris ce dossier à cœur en planifiant de rencontrer les syndicats le 8 octobre prochain – si je suis bien informée – et ceci, sans garantie que d'autres grèves ne surviennent. Comment analysez-vous cette situation? Existe-t-il une pierre d'achoppement quant à l'octroi de ces promotions? De quand datent les derniers examens promotionnels prévus pour les agents de sécurité notamment? S'agissant de la désorganisation des audiences liée surtout au transfert des détenus, des mesures doivent être prises à court terme afin que justice soit rendue et ce, dans la continuité.

Koen Geens, ministre: La Belgique n'a pas encore trouvé la solution adéquate pour remplacer le transport des détenus assuré autrefois par la gendarmerie. Dans un premier temps, cette tâche avait été confiée à la police locale et le corps de sécurité a été mis en place lorsque celle-ci a jugé la mission trop lourde. La direction commune de deux corps dans des entités différentes, le corps de sécurité à la Justice et le corps de police à l'Intérieur occasionne cependant des problèmes de coordination.

Ceci est particulièrement le cas à Bruxelles. Le gouvernement a donc décidé de créer un nouveau corps spécial, dans le cadre de la police fédérale, qui intégrera les agents actuels du corps de sécurité de la Justice avec les policiers et des militaires. Cette nouvelle entité formée au sein de la police fédérale existera à partir du 1er janvier 2019. C'est la solution que nous avons voulu donner aux problèmes continus qui existaient, surtout à Bruxelles, en raison de la mauvaise coopération entre la police locale et le corps de sécurité. M. Jambon et moi-même avons eu des négociations fructueuses avec les syndicats du corps de sécurité à propos de l'avenir des agents qui vont s'intégrer dans ce corps nouveau au sein de la police fédérale. Évidemment, il n'y aura pas de baisse de salaire à la suite du passage du corps de sécurité à la police fédérale. Par la suite, le statut de la police fédérale sera repris. Normalement, il y a des examens de promotion après quatre années d'ancienneté. Nous avons organisé beaucoup plus d'examens de promotion que d'habitude dans le cadre de ces négociations. Récemment, 65 membres du personnel ont été promus avec effet au 1er janvier 2017, et 64 autres avec effet au 1er janvier 2019. Au total, il s'agit de 129 personnes qui, normalement auraient dû attendre leur promotion beaucoup plus longtemps. Septante-trois autres agents demandent actuellement que des examens de promotion soient organisés pour eux. Cette question dépend de M. Jambon et de moi-même - de M. Jambon, parce que le coût budgétaire de ces nouveaux recrutements est à la charge du département de l'Intérieur. Nous avons eu une première négociation avec les syndicats le 18 septembre. Il y en aura une autre le 8 octobre. Je reviens sur les événements de ce matin. M. Belkacem a été jugé hier après-midi. Nous avons fait en sorte que l'audition puisse se tenir à Anvers. Par contre, ce matin, les voitures de transport de Saint-Gilles ont

été enfermées par le corps de sécurité, de sorte qu'il ne pouvait pas y avoir de transport. Néanmoins, aujourd'hui, 18 nouvelles recrues de la police ont rejoint les forces qui étaient prêtes à travailler. Par exemple, une cour d'assises se tient aujourd'hui à Bruxelles. Ce n'est donc pas que rien n'est fait. Il y a une concertation permanente entre le commissaire général, le chef de corps de la police de Bruxelles et mon cabinet pour faire en sorte que les discontinuités auxquelles nous pouvons encore nous attendre se limitent au minimum *minimorum*. Je me consulte donc avec M. Jambon pour l'instant sur la manière dont nous allons assurer la continuité jusqu'à la fin de l'année, en tenant compte du coût budgétaire.

Katrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, merci beaucoup pour votre réponse. Je soutiens cette réforme, compte tenu des dysfonctionnements nombreux de coordination entre la police locale et d'autres corps de sécurité. J'entends aussi que la concertation a déjà débuté et porté ses fruits et, surtout aussi, que certains examens promotionnels ont déjà eu lieu. Plus de la moitié des postulants auraient réussi. J'espère de tout cœur que certains problèmes censés empêcher la tenue de certaines audiences seront réglés lors de la réunion du 8 octobre. Je souhaite également que les moyens nécessaires à la négociation seront trouvés.